



Commande annulée par le menuisier sans mon accord

Par **pvauthier**, le **21/08/2008** à **23:24**

J'ai signé un devis valable 60 jours le 9 avril 2008 pour un escalier. Les travaux devaient être exécutés pour le 15 mai 2008, mais le menuisier a oublié de faire figurer la date sur l'exemplaire devis que nous avons gardé. A ce jour, après que le menuisier m'ait promis X fois de venir poser cet escalier, je n'ai toujours rien. Suite à plusieurs entretiens téléphoniques où je lui ai fait part de mon mécontentement, je trouve dans ma boîte un courrier précisant qu'il ne veut plus réaliser les travaux et que mon acompte de 30% me sera rendu. Suite à cette lettre, je le rencontre et lui fait savoir que je n'accepte pas qu'il annule la commande. Le 12 août 2008, j'arrive à obtenir un écrit stipulant que la pose de l'escalier aura lieu la semaine du 20 août 2008, mais aujourd'hui, j'apprends de sa part qu'il m'a envoyé en pli recommandé un chèque correspondant à l'acompte que j'ai versé et qu'il annule sans mon accord la commande. Évidemment, à aucun moment il ne justifie tout le retard qu'il a pris et qui fait que les travaux à ce jour ne sont pas exécutés. Que dois-je faire? Quels sont les articles que je dois mettre en avant pour lui imposer la réalisation de la commande? Puis-je exiger de sa part des intérêts en rapport à tout ce retard? Merci d'avance pour la réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2008** à **08:20**

Tout simplement encaisser le chèque et faire faire ce travail, après nouveaux devis, par un autre artisan.

Par **pvauthier**, le **23/08/2008** à **00:36**

Merci d'avoir répondu si rapidement, malheureusement, les autres devis sont au minimum 50% plus cher. Je souhaiterais donc que la commande soit honorée. je suis allé aujourd'hui à la represson des fraude qui me conseille de le mettre en demeure d'exécuter les travaux et de le menacer d'aller au tribunal afin d'obtenir des dommages et intérêts couvrant la différence de prix.
Est-ce une bonne solution ?

Par **Tisuisse**, le **23/08/2008** à **08:12**

C'est possible mais cette différence de prix ne sera-t-elle pas moins chère que le coût d'une telle procédure (procédure longue, durée entre 2 et 5 ans, et onéreuse) ? Dans cette hypothèse, votre escalier n'est pas prêt d'être posé.
Parmis les devis établis par des artisans ou entreprises, en avez-vous par des grandes surfaces de bricolage (Leroy-Merlin, Castorama, M.Bricolage et surtout Lapeyre, le spécialiste des escaliers) ? Si non, faites faire des devis, vous pourriez avoir des surprises sur le prix final (devis probablement payants mais pas très chers, dont le coût est déduit ensuite du montant des travaux). C'est par le biais d'une grande surface que j'ai ainsi fait changer un cumulus de 250 litres (ballon d'eau chaude) et j'en ai été très satisfait.
Bon courage.